

Répartition des Missions entre M et M Collège/Lycée

I. <u>La Politique Educative de l'Établissement</u>	
1. <u>Participation à l'Élaboration et la mise en œuvre de la politique éducative</u>	
<p>Les Conseillers Principaux d'Education participent à l'élaboration de la politique éducative de l'établissement par la mise en œuvre et au suivi du volet éducatif du projet d'établissement.</p> <p>Les objectifs de la politique éducative de l'établissement doivent permettre aux élèves de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'approprier les règles, - Se préparer et exercer leur citoyenneté, - Se comporter de manière plus autonome et prendre des initiatives - S'intégrer dans la vie sociale et professionnelle. 	
<u>M</u>	<u>M</u>
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Participation au <u>Conseil Pédagogique</u> à titre de membre de droit. ✓ Participation au <u>CESCE</u> à titre de membre de droit. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Participation au <u>Conseil Pédagogique</u> à titre consultatif. (Avec accord du CE) ✓ Participation au <u>CESCE</u> à titre consultatif. (Avec accord du CE).
<p>Dans ce cadre, toutes deux prennent part à la vie éducative de l'établissement ainsi qu'à l'élaboration et à l'animation des actions que ces instances proposent. (=> Organisation de partenariats avec plusieurs acteurs extérieurs et les différentes associations présentes sur la commune).</p>	
<u>M</u>	<u>M</u>
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Participation au <u>Conseil d'Administration</u> à titre de membre de droit. ✓ Participation au <u>Conseil de Discipline</u> à titre de membre de droit. ✓ Participation aux Conseils de classe des Niveaux . 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Participation au <u>Conseil de Discipline</u> à titre d'invité dans le cas où un élève d'un de ses niveaux en responsabilité passe en Conseil de Conseil de discipline. ✓ Participation aux Conseils de classe des Niveaux

2. Contribution à une citoyenneté participative

Les Conseillers Principaux d'Education prennent toute leur place dans l'appropriation des valeurs de tolérance, de solidarité et du vivre ensemble. Elles contribuent ensemble au respect de neutralité, de laïcité et luttent contre toute forme de discrimination.

En collaboration,

- ✓ Ils favorisent le processus de concertation et la participation des élèves aux instances représentatives.
- ✓ Ils organisent la formation des délégués de classe et des éco-délégués. => Accompagnent les élèves dans l'apprentissage de leur citoyenneté. (informe de leurs droits et responsabilités).
- ✓ Ils veillent à permettre une socialisation au sein de l'établissement par la mise en place de moments de vie collective. (Journée du Harcèlement, semaine du Développement Durable, Journée de l'élégance...).

M

- ✓ Participe au Heures de vie de classe des niveaux
- ✓ Participe au Conseil de classe des niveaux . (contribue à l'évaluation des élèves).
- ✓ Accompagne les élèves élus délégués lors des conseils de classe.

M

- ✓ Participe aux Heures de vie de classe des niveaux .
- ✓ Participe au Conseil de classe des niveaux (contribue à l'évaluation des élèves).
- ✓ Elections des délégués de classe
- ✓ Elections et explications du rôle des délégués au CA.
- ✓ Accompagne les élèves élus délégués lors des conseils de classe.
- ✓ Référent CVC

II. Le Suivi des élèves

1. Assurer le suivi pédagogique et éducatif individuel et collectif des élèves

Chaque Conseillère Principale d'Education est associée aux différentes équipes pédagogiques des classes dont elles ont la charge. (énumérer les classes)

Plus impliquées dans les moments Hors classe elles sont impliquées dans les conditions d'appropriation des savoir et associés aux projets personnels des élèves. Ce travail se fait principalement en collaboration avec les Professeurs Principaux de leurs classes des niveaux dont elles sont référentes. Ainsi elles apportent une contribution à la connaissance de l'élève.

=> Les CPE contribuent à la prise en charge de l'élève dans sa globalité en ayant une attention toute particulière pour les élèves à besoins particuliers.

Dès la rentrée 2021, les CPE ont collaboré afin de définir les modalités de gestions des rapports d'incidents.

- Rapport reçu en direct par le rédacteur du rapport d'incident pour traitement.
- Convocation de l'élève en présence ou non du rédacteur afin de procéder au contradictoire.
- Décision de punition ou sanction (= information au chef d'établissement ou adjointe référent de niveau)
- Saisie sur Pronote de la décision

Pour information, malgré la répartition des niveaux de classe, en l'absence de sa collègue, la CPE présente prend en charge et traite la situation urgente ou problématique des élèves => **Cahier de liaison** mis en place pour une meilleure communication et transmission d'informations.

<u>M</u>	<u>M</u>
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Travaille en collaboration avec l'équipe enseignante et notamment des PP des classes en responsabilité. ✓ Travaille en collaboration avec les Travailleurs sociaux et santé (Infirmière, Psy EN, partenaires extérieurs) contre les risques psycho sociaux (troubles anxieux, stress...). ✓ Recueille et communique les informations permettant le suivre l'assiduité des élèves et lutter contre l'absentéisme (Pour classe en responsabilité). ✓ Référente Classe soufflé et Devoirs faits. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Travaille en collaboration avec l'équipe enseignante et notamment des PP des classes en responsabilité. ✓ Travaille en collaboration avec les Travailleurs sociaux et santé. (Infirmière, Psy EN, partenaires extérieurs) contre les risques psycho sociaux (conduites addictives, décrochages...) ✓ Contribue et accompagne, conseille les élèves de 4^{ème}/3^{ème} dans leur projet d'orientation. = Référent décrochage ✓ Recueille et communique les informations permettant le suivre l'assiduité des élèves et lutter contre l'absentéisme (Pour classe en responsabilité). ✓ Accompagnement des enseignants lors des rendez-vous familles. ✓ Référente de la Classes relais. ✓

Les CPE ont à cœur d'entretenir un dialogue constructif et une relation de confiance avec les familles et ou les représentants légaux de leurs élèves.

2. Organisation de la vie scolaire

a) Organisation de l'espace scolaire et la gestion du temps au sein de l'établissement

- ✓ Les Emplois du temps respectifs des CPE ont été proposés et validés par monsieur le Principal avec l'unique contrainte qu'en l'absence de l'une d'elles (ouverture/fermeture) l'autre soit présente.
- ✓ Avant l'arrivée de et sa collègue avaient proposé un projet de réaménagement des espaces de vie scolaire (FOYER, Bureau des élèves). Depuis la rentrée 2021, essaie de s'impliquer dans le projet et de prendre partit pour la proposition.
- ✓ Idem afin de respecter le protocole sanitaire lors du temps de la demi-pension, l'organisation mise ne place durant l'année 2019-2020 est reconduite.
 - ⇒ En collaboration les CPE essaient de contribuer au bien-être et à la qualité de vie des élèves de l'établissement en privilégiant le dialogue et la médiation. Elles ont un rôle de prévention et de gestion des conflits.

M

- ✓ Assure les entrées en fonction de son emploi du temps (**INDICATION DU JOUR**).
- ✓ Assure les sorties en fonction de son emploi du temps (**INDICATION DU JOUR**).
- ✓ Rôle de conseiller du chef d'établissement (6^{ème}) et de son adjointe (5^{ème}) dans l'appréciation des mesures éducatives ainsi que dans l'appréciation des sanctions disciplinaires.

M

- ✓ Assure les entrées en fonction de son emploi du temps (**INDICATION DU JOUR**).
- ✓ Assure les sorties en fonction de son emploi du temps (**INDICATION DU JOUR**).
- ✓ Rôle de conseiller du chef d'établissement (3^{ème}) et de son adjointe (4^{ème}) dans l'appréciation des mesures éducatives ainsi que dans l'appréciation des sanctions disciplinaires.

b) Contribution à la qualité du climat scolaire

Les CPE sont toutes deux responsables de l'organisation et de l'animation de l'équipe vie scolaire. Elles repèrent les besoins en formation et proposent des actions de formations au chef d'établissement. Elles peuvent contribuer à leur évaluation.

Ensemble elles encadrent l'équipe et organisent leur temps de travail et leurs responsabilités dans un souci de cohérence et d'efficacité du service vie scolaire.

Mise en commun du fonctionnement avec l'équipe vie scolaire dans le cadre du suivi des absences et retards des élèves.

- Appel des familles et Saisi des motifs d'absence par les AED référents de niveau.
- Points réguliers avec les AED référents de niveaux pour suivi des absences et retards.

<u>M</u>	<u>M</u>
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Recrutement et élaboration des emplois du temps des Assistants d'éducation et Assistants Pédagogiques. ✓ Travail en étroite collaboration avec les AED référents de niveaux 6^{ème}/ 5^{ème}. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Recrutement du service civique affecté à la classe relais (en cours). ✓ Travaille en étroite collaboration avec les AED référents de niveaux 4^{ème}/ 3^{ème}.